

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2021

COMBATTRE HARCÈLEMENT SCOLAIRE - (N° 4712)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 36

présenté par

Mme Gaillot, Mme Bagarry, Mme Cariou, M. Chiche, M. Orphelin, M. Taché, M. Julien-Laferrière, Mme Batho, Mme Forteza, Mme De Temmerman et M. Le Bohec

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Le chapitre II du titre I^{er} du livre III de la deuxième partie du code de l'éducation est complété par une section 12 ainsi rédigée :

« Section 12 : L'éducation à l'empathie

« Art. L. 312-20. – Des cours d'empathie sont assurés à raison d'une heure par semaine pour tous les élèves de la maternelle à la terminale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

800 000 à 4 millions d'élèves seraient victimes de harcèlement scolaire en France. L'ampleur et la gravité de ce phénomène, qui se reproduit encore et encore, doit nous interroger sur l'efficacité de nos politiques d'éducation, notamment celles visant à prévenir les cas de harcèlement et cyberharcèlement.

Le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement qui désormais poursuit les victimes en dehors des horaires de cours, suivent des logiques de groupe s'attaquant à tout ce qui représente une différence ou minorité: orientation sexuelle, sexe, genre, origines, croyances religieuses, caractéristiques physiques, handicap... Il importe de briser ce cercle vicieux de violence et de jugement, en nous inspirant des méthodes d'éducation de nos voisins européens, qui ont fait leurs preuves.

Au Danemark, les enfants âgés de 6 à 16 ans suivent des cours d'empathie.

Pendant ces cours, les enfants apprennent à lire, à comprendre et à écouter les émotions des autres. À l'aide d'images représentant d'autres enfants qui traversent différentes émotions, comme la tristesse, la peur, la joie, la frustration, ils sont appelés à décrire les sentiments des autres avec leurs propres mots et à exprimer leurs ressentis propres. Ces cours sont l'occasion d'exprimer des émotions en public et d'écouter celles des autres.

Cet amendement propose d'instaurer des cours d'empathie dans les cursus scolaires français, pour les élèves de la maternelle à la terminale, afin de prévenir harcèlement et cyberharcèlement entre élèves.